

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION  
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle  
Bureau international



(43) Date de la publication internationale  
2 août 2001 (02.08.2001)

PCT

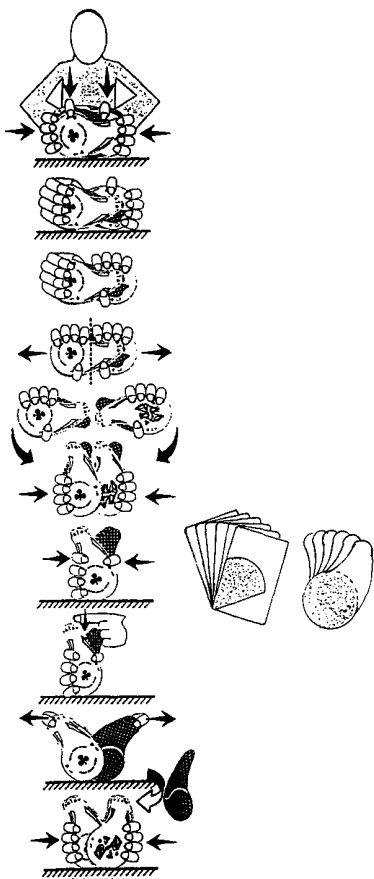
(10) Numéro de publication internationale  
WO 01/54778 A1

- (51) Classification internationale des brevets<sup>7</sup> : A63F 1/02 (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : SYSTÈME CREATION PRATIQUE SARL [FR/FR]; 42, rue Vaucanson, F-69150 Decines (FR).
- (21) Numéro de la demande internationale : PCT/FR01/00255 (72) Inventeur; et
- (22) Date de dépôt international : 26 janvier 2001 (26.01.2001) (75) Inventeur/Déposant (pour US seulement) : VESCO, Thierry [FR/FR]; 42, rue Vaucanson, F-69150 Decines (FR).
- (25) Langue de dépôt : français (74) Mandataire : CABINET MAISONNIER; 26, place Bellecour, F-69002 Lyon (FR).
- (26) Langue de publication : français (81) États désignés (national) : AE, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BY, CA, CH, CN, CU, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE,
- (30) Données relatives à la priorité : 00/01069 27 janvier 2000 (27.01.2000) FR

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: PLAYING CARDS COMPRISING NO AXIS OF SYMMETRY

(54) Titre : CARTES A JOUER NE COMPORTANT AUCUN AXE DE SYMETRIE



(57) Abstract: The invention concerns a playing card device comprising cardboard or plastic cards having on one of their faces a graphic design or a colour which is repeated on the other cards. Each card (1) is comprised of a head (10) globally circular or polygonal in shape extended by a comma-shaped part (11) and the other face (14) of said card (1) comprises playing zones (20, 21, 22, 23, 24) reserved for one or several particular figures of a specific game rule.

(57) Abrégé : Dispositif de cartes à jouer du type comprenant des cartes en carton ou en matière plastique présentant sur l'une de leur face un graphisme ou une couleur que l'on retrouve sur les autres cartes. Chaque carte (1) est constituée d'une tête (10) de forme globalement circulaire ou polygonale se prolongeant par une partie (11) en forme de virgule et d'autre part en ce que l'autre face (14) de ladite carte (1) comporte des zones de jeu (20, 21, 22, 23, 24) réservées à une ou plusieurs figures particulières d'une règle de jeu déterminée.



WO 01/54778 A1



KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MD, MG, MK, MN, MW, MX, NO, NZ, PL, PT, RO, RU, SD, SE, SG, SI, SK, SL, TJ, TM, TR, TT, UA, UG, US, UZ, VN, YU, ZA, ZW.

(84) **États désignés (régional)** : brevet ARIPO (GH, GM, KE, LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZW), brevet eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet européen (AT, BE, CH, CY, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE, TR), brevet OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

**Publiée :**

- avec rapport de recherche internationale
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues

*En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.*

## CARTES A JOUER NE COMPORTENT AUCUN AXE DE SYMETRIE

La présente invention a pour objet un jeu de cartes à jouer.

5 Les cartes à jouer actuelles d'un jeu déterminé se présentent généralement sous la forme d'un petit carton rectangulaire qui comporte sur l'une de ses faces une figure particulière pour le jeu, tandis que l'autre face comporte un graphisme ou une couleur que l'on retrouve sur toutes les autres cartes de manière qu'il soit impossible de les  
10 distinguer en observant lesdites faces. Au cours du jeu les cartes sont tenues dans une main de cartes à jouer en étant superposées les unes aux autres et légèrement décalées de manière à faire apparaître une figure significative de la carte.

15 Le document FR 814 212 a pour objet une carte à jouer dont le contour est oviforme avec un axe de symétrie unique, longitudinal.

La présente invention a pour but de proposer un jeu de cartes à jouer plus approprié à la tenue en main et  
20 permettant aux utilisateurs de les redresser plus facilement et plus rapidement qu'avec les cartes décrites précédemment.

Le jeu de cartes à jouer selon la présente invention est du type comprenant des cartes en carton ou en matière plastique et se caractérise essentiellement en ce  
25 que d'une part chaque carte est constituée d'une tête de forme globalement circulaire ou polygonale se prolongeant par une partie en forme de virgule en sorte que ladite carte ne comporte aucun axe de symétrie.

30 Conformément à l'invention la partie en forme de virgule prolongeant la tête peut comporter des bords courbes ou droits.

Dans un mode de réalisation préférentiel du jeu de cartes selon la présente invention la tête présente une forme globalement circulaire et les bords latéraux de la  
35 partie en forme de virgule sont courbes et incurvés de manière que l'un desdits bords latéraux soit incurvé vers l'intérieur et l'autre bord latéral soit incurvé vers l'extérieur tandis que le bord de l'extrémité libre du

prolongement en forme de virgule sera de préférence arrondi.

En outre, pour permettre aux utilisateurs de pratiquer, à partir d'un même jeu de cartes, plusieurs jeux éducatifs et/ou ludiques de règles différentes la face opposée à celle comportant un graphisme ou une couleur peut comporter avantageusement pour une règle de jeu déterminée, une ou plusieurs zones de jeu réservées à une ou plusieurs figures particulières d'une règle de jeu déterminée.

Les zones de jeu peuvent être délimitées par des lignes courbes qui seront avantageusement de couleurs différentes pour mieux distinguer lesdites zones et donc les figures appartenant à une règle de jeu déterminée.

La tête et le prolongement en forme de virgule d'une carte à jouer selon l'invention pourront chacune comporter des zones de jeu situées latéralement de manière à être visibles dans une main de cartes à jouer dans une orientation particulière de la carte, verticale ou horizontale et selon une orientation particulière de ladite tête ou encore selon la façon de superposer les cartes dans ladite main.

Ainsi, l'utilisateur orientera les cartes dans sa main d'une certaine manière et/ou les superposera de gauche à droite ou de droite à gauche selon la règle du jeu qu'il aura choisie.

Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

- la figure 1 représente une vue en plan d'une carte à jouer selon l'invention dans mode de réalisation comportant des zones de jeu délimitées par des lignes courbes.

- la figure 2a représente une vue en plan d'une main de trois cartes orientées verticalement tête en bas.

- la figure 2b représente une vue en plan d'une main de trois cartes orientée verticalement tête en haut et décalées vers la droite.

- la figure 2c représente une vue en plan d'une main de trois cartes orientées comme sur la figure 2b mais décalées vers la gauche.

5 - la figure 3a montre les différentes étapes du processus de redressement des cartes selon l'invention en vue de les orienter dans le même sens.

10 - la figure 3b montre les différentes étapes du processus de redressement des cartes à jouer selon la présente invention permettant de retourner les cartes de manière qu'elles aient toutes la face de jeu du même côté.

- la figure 4 représente une main de carte à jouer actuelle et une main de carte à jouer selon la présente invention.

15 Si on se réfère à la figure 1 on peut voir qu'une carte à jouer 1 d'un jeu de cartes selon la présente invention est constituée dans un mode de réalisation préférentiel d'une feuille de carton ou de matière plastique PVC coupée de manière à former une tête 10 globalement circulaire prolongée sensiblement au niveau de sa semi-circonférence par une partie 11 en forme de virgule et dont  
20 l'extrémité libre est arrondie.

Les bords latéraux 12,13 de la partie 11 en forme de virgule sont courbes et incurvés en sorte que l'un des bords 12 est rendu concave et l'autre coté bord 13 est rendu convexe, ceci de manière à rendre la carte  
25 asymétrique.

Les cartes à jouer selon la présente invention permettent ainsi, du fait de leur asymétrie et de leur forme, à l'utilisateur de les redresser rapidement en repérant facilement celles qui sont mal orientées et celles  
30 qui sont retournées.

La figure 3a montre les opérations à effectuer pour orienter toutes les cartes dans le même sens en les regroupant puis en séparant les cartes 1 orientées  
35 différemment en les écartant selon F, F'.

La figure 3b montre comment séparer les cartes 15 qui sont retournées par rapport aux cartes 16 en exerçant

une pression selon P centralement sur chaque côté du paquet de cartes 1 puis, avec l'aide de l'index par exemple, en effectuant une séparation des cartes 15 retournées par un déplacement de ce dernier entre les cartes 15 et les autres  
5 cartes 16 depuis l'extrémité libre de la partie en forme de virgule jusque vers l'autre extrémité opposée.

Enfin on peut voir sur la figure 4 que les cartes 1 selon la présente invention, pour un même nombre de cartes, permettent d'obtenir, par rapport aux cartes  
10 classiques rectangulaires, moins de volume dans une main et plus de surface de maintien 17.

La face 14 de la carte 1, qui est destinée à comporter les figures ou les signes de jeux de règles différentes, sera de préférence celle où, lorsque la carte 1  
15 est orientée avec sa tête 10 en haut, comme c'est le cas sur la figure 1, le bord latéral 12 concave soit le côté latéral situé à droite et le bord latéral 13 convexe soit le côté latéral situé à gauche.

On peut voir également sur la figure 1 que la  
20 face 14 de la carte 1 ainsi orientée est avantageusement compartimentée en cinq zones 20,21,22,23,24 délimitées par des lignes courbes 2 dont l'une 2' est transversale séparant sensiblement la tête 10 de la partie en forme de virgule 11.

On peut voir que les lignes courbes 2 font  
25 apparaître d'une part sur la partie en forme de virgule deux zones 20,21 s'étendant chacune respectivement le long de l'un 12,11 de ses bords latéraux et d'autre part sur la tête 10 une zone 23 occupant une grande partie de la surface de cette dernière et une zone latérale 24 située sur le côté  
30 droit. La zone 20 qui s'étend sur le long du bord latéral droit 12 converge de l'extrémité libre de la virgule 11 jusque la ligne transversale 2' et la zone 21 s'étend le long du bord latéral gauche 11 en convergeant de la ligne transversale 2' jusque l'extrémité libre arrondie de la  
35 virgule formée par l'extrémité de la zone 20.

Chaque zone 20,21,22,23 ou 24 est destinée à comporter une figure ou des mots avec des lettres

abécédaires ou en braille, par exemple. Les zones 20,21 et 24 permettent de visualiser clairement les figures ou les mots lorsque les cartes forment une main de cartes à jouer, comme on peut le voir sur les figures 2a à 2c.

5                   Ainsi comme on peut le voir sur les figures 2a à 2d les cartes sont orientées d'une certaine manière, verticalement (figure 2a à 2c) ou horizontalement (figure 2d) ou superposées en étant décalées vers la droite (figure 2b) ou décalées vers la gauche (figure 2c) en fonction de la  
10 règle du jeu sélectionnée faisant apparaître la zone du jeu correspondant, par exemple sur la figure 2a la zone 20, sur la figure 2b la zone 21 et sur la figure 2c la zone 24.

                  On notera que les cartes peuvent comporter soit  
15 une face avec un graphisme ou une couleur que l'on retrouve sur toutes les autres cartes et une face de jeu soit deux faces de jeu sans sortir du cadre de l'invention.

## REVENDEICATIONS

1) Dispositif de cartes à jouer comprenant des cartes en carton ou en matière plastique caractérisé en ce que chaque carte (1) est constituée d'une tête (10) de forme globalement circulaire ou polygonale se prolongeant par une partie (11) en forme de virgule de manière que ladite carte ne comporte aucun axe de symétrie.

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la tête (10) présente une forme circulaire et en ce que les bords latéraux (12,13) de la partie (11) en forme de virgule sont courbes et incurvés de manière que l'un desdits bords latéraux (12) soit incurvé vers l'intérieur et l'autre bord latéral (13) soit incurvé vers l'extérieur tandis que le bord de l'extrémité libre de ladite partie (11) en forme de virgule est de préférence arrondi.

3) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 2 caractérisé en ce que la face (4) des cartes (1) opposée à celle comportant un graphisme ou une couleur comporte des zones de jeu (20,21,22,23,24) réservées à une ou plusieurs figures particulières d'une règle de jeu déterminée.

4) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que les zones de jeu (20,21,22,23,24) sont délimitées par des lignes courbes.

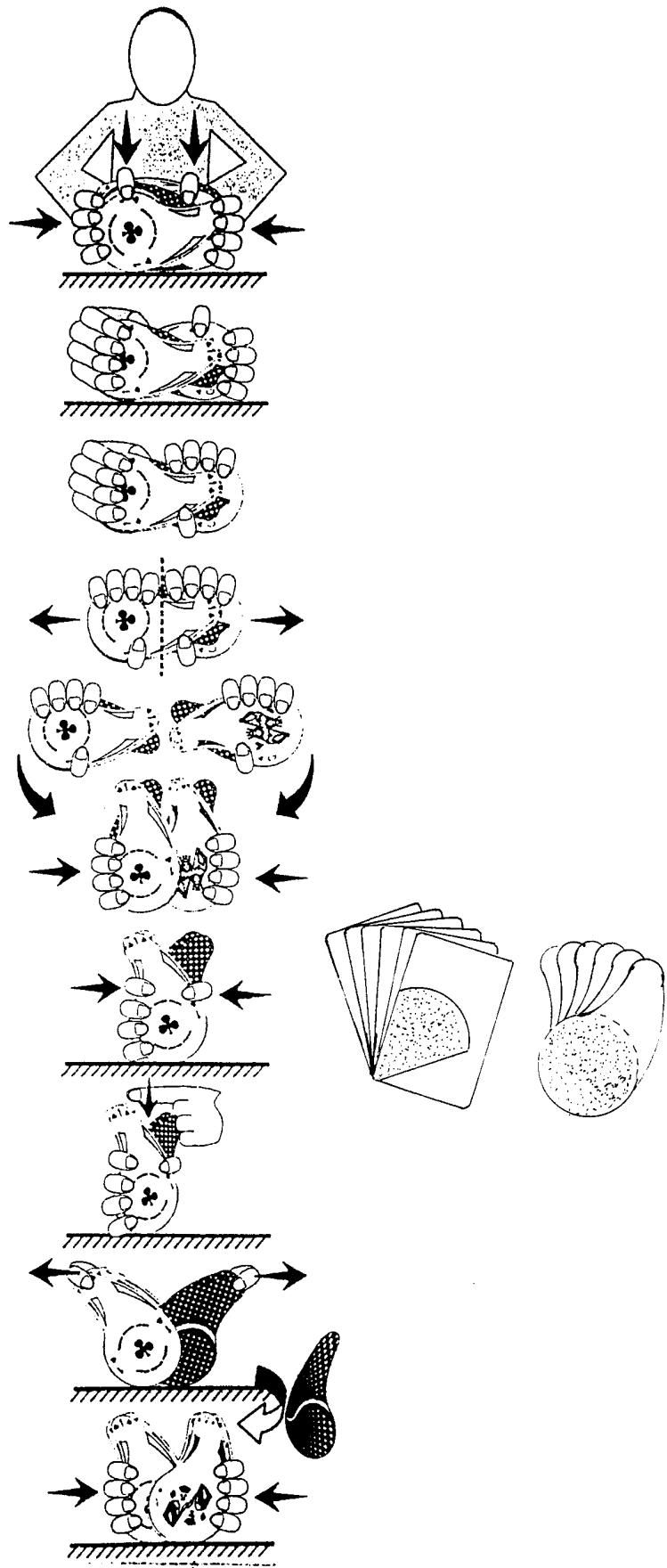


Fig. 1

# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No

PCT/FR 01/00255

**A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER**  
IPC 7 A63F1/02

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

**B. FIELDS SEARCHED**

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)  
IPC 7 A63F

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

**C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT**

Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	FR 814 212 A (NUSSGRUBER) 18 June 1937 (1937-06-18) cited in the application figure 2 ---	1-4
A	GB 519 336 A (KERMODE) 21 March 1940 (1940-03-21) figures ---	1
A	DE 299 09 916 U (SIMBA TOYS) 9 September 1999 (1999-09-09) figure ---	1
A	US 3 731 936 A (COPELAND) 8 May 1973 (1973-05-08) figure 3 ---	4
	-/--	

Further documents are listed in the continuation of box C.

Patent family members are listed in annex.

° Special categories of cited documents :

- \*A\* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- \*E\* earlier document but published on or after the international filing date
- \*L\* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- \*O\* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- \*P\* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- \*T\* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- \*X\* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- \*Y\* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- \* & \* document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

6 June 2001

Date of mailing of the international search report

13/06/2001

Name and mailing address of the ISA

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2  
NL - 2280 HV Rijswijk  
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,  
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Raybould, B

# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No

PCT/FR 01/00255

## C.(Continuation) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category *	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	FR 2 444 479 A (WEISLO) 18 July 1980 (1980-07-18) -----	

# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International Application No

PCT/FR 01/00255

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
FR 814212	A	18-06-1937	NONE	
GB 519336	A	21-03-1940	NONE	
DE 29909916	U	09-09-1999	NONE	
US 3731936	A	08-05-1973	NONE	
FR 2444479	A	18-07-1980	NONE	

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Der. le Internationale No

PCT/FR 01/00255

**A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE**  
CIB 7 A63F1/02

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

**B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE**

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

CIB 7 A63F

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

**C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS**

Categorie	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	FR 814 212 A (NUSSGRUBER) 18 juin 1937 (1937-06-18) cité dans la demande figure 2	1-4
A	---	
A	GB 519 336 A (KERMODE) 21 mars 1940 (1940-03-21) figures	1
A	---	
A	DE 299 09 916 U (SIMBA TOYS) 9 septembre 1999 (1999-09-09) figure	1
A	---	
A	US 3 731 936 A (COPELAND) 8 mai 1973 (1973-05-08) figure 3	4
	---	
	-/--	

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

° Catégories spéciales de documents cités:

- \*A\* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- \*E\* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- \*L\* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- \*O\* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- \*P\* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

- \*T\* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- \*X\* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
- \*Y\* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- \*&\* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

6 juin 2001

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

13/06/2001

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale  
Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2  
NL - 2280 HV Rijswijk  
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,  
Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Raybould, B

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Der. ie Internationale No

PCT/FR 01/00255

C.(suite) DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	FR 2 444 479 A (WEISLO) 18 juillet 1980 (1980-07-18) -----	

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Der. e Internationale No

PCT/FR 01/00255

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 814212 A	18-06-1937	AUCUN	
GB 519336 A	21-03-1940	AUCUN	
DE 29909916 U	09-09-1999	AUCUN	
US 3731936 A	08-05-1973	AUCUN	
FR 2444479 A	18-07-1980	AUCUN	